RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 29 mars I95I.-

N° 708 /Just.

OBJET :
Voiture R.U.2473.

Monsieur le Substitut,

Comme suite à votre lettre n°730/RMP/I034/Kit. du I6/3/I95I, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la voiture R.U. 2473 n'a pas acquitté la taxe de roulage I95I à Astrida.

L'Officier de Police Judiciaire,
CH. L E E S,

A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi
à
K I T E G A.-